

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
790^{ème} RÉUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
16 AOUT 2018

PSC/PR/COMM. (DCCXC)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 790^{ème} réunion, tenue le 16 août 2018, à Addis Abéba, à l'examen des priorités sécuritaires de l'Afrique conformément à l'Agenda 2063, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République de Zambie auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadrice Susan Sikaneta, en sa qualité de Présidente du CPS pour le mois d'août 2018. Le Conseil **prend également note** des présentations faites par des représentants des Départements des Affaires économiques, politiques et sociales de la Commission, ainsi que par le représentant de la Direction de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique stratégique sur l'état des progrès dans la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, y compris les défis rencontrés.
2. **Rappelle** les sept aspirations de l'Agenda 2063, à savoir une Afrique intégrée basée sur la croissance inclusive et le développement durable, une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit, une Afrique pacifique et sécurisée, une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine, des valeurs et une éthique communs, une Afrique dont le développement est tiré par les citoyens, en s'appuyant sur le potentiel des populations africaines, en particulier des femmes et des jeunes et en prenant soin des enfants, et une Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent. **Rappelle également** la Déclaration solennelle du 50^{ème} Anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/ UA), adoptée le 25 mai 2013, à Addis Abéba, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas laisser le fardeau des guerres à la future génération d'Africains, et s'est engagé à mettre fin à toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec/630 (XXVIII) par laquelle la 28^{ème} Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2017, a adopté la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Le Conseil **rappelle en outre** toutes ses décisions et prises de position antérieures, en particulier le communiqué de presse [PSC/PR/BR. (DCCLXVI)], adopté lors de sa 766^{ème} réunion tenue le 24 avril 2018, consacrée à une séance publique sur le thème: "le paysage de paix et de sécurité à l'horizon 2023 (fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063): Une analyse prospective des défis à la paix et à la sécurité".
3. **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et **souligne l'importance** pour les États membres de conjuguer et de coordonner leurs efforts, afin de parvenir à la pleine mise en œuvre des programmes phares de l'Agenda 2063. En outre, soucieux de la relation symbiotique entre la paix et le développement, le Conseil **souligne également la nécessité** pour les États membres d'identifier et de répondre à leurs priorités sécuritaires, afin de créer des conditions propices à la mise en œuvre réussie des différents programmes phares de l'Agenda 2063.

4. **Exprime sa profonde préoccupations** face à l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Afrique, en particulier des terres, des minéraux, de la flore, de la faune et des ressources en eau, et **encourage** les États membres à renforcer leurs systèmes de gouvernance, en particulier dans la gestion des ressources naturelles, y compris la lutte contre la corruption. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité urgente** pour les États membres d'assurer les bonnes pratiques dans les systèmes de gouvernance des ressources naturelles, afin d'assurer que les africains soient les principaux bénéficiaires des ressources naturelles de leur pays. Par ailleurs, le Conseil **souligne la nécessité** pour les États membres de mettre en place les mesures nécessaires et de lutter efficacement contre la corruption systémique, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites. Dans ce contexte, le Conseil **encourage** tous les États membres à adhérer aux instruments pertinents de l'UA et **demande** à la Commission d'apporter le soutien nécessaire pour permettre aux États membres de récupérer avec succès des fonds illicites placés dans des comptes bancaires à l'étranger.

5. **Exprime également sa préoccupation** face aux taux de croissance démographique exponentiels dans certaines parties du continent, qui ne sont pas parfaitement compensés par la satisfaction des besoins fondamentaux, tels que la nourriture, le logement, la santé et l'éducation. À cet égard, le Conseil **encourage** les États membres à redoubler d'efforts pour développer leurs économies nationales, afin de pouvoir satisfaire les besoins croissants des populations.

6. **Exprime en outre sa préoccupation** face aux chiffres alarmants de la migration irrégulière, de la traite des êtres humains et de la prolifération des réseaux criminels organisés et des groupes armés dans certaines parties du continent. Dans ce contexte, le Conseil **condamne fermement** les actes des passeurs et des trafiquants et de tous leurs complices et **souligne l'importance** pour les États membres de renforcer leurs efforts pour lutter contre ces fléaux et renforcer leur coordination et leur coopération en vue de renforcer les mécanismes existants pour faciliter la réglementation migration. Le Conseil **réitère l'importance** pour les États membres de s'attaquer efficacement aux causes profondes et aux facteurs de la migration non réglementée, illégale et forcée. Dans ce contexte, le Conseil **demande** à la Commission d'accélérer la création de centres d'observation dans toutes les cinq régions géographiques du continent.

7. **Exhorte** les États membres à signer et à ratifier tous les traités et protocoles existants de l'UA relatifs à la création d'institutions financières continentales, en particulier la Banque centrale africaine (ACB), la Banque africaine d'investissement (AIB) et le Fonds monétaire africain (AMF), étant donné qu'ils sont la clé de la réalisation de l'Agenda 2063.

8. **Souligne la nécessité** de renforcer davantage l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et d'en assurer la mise en œuvre intégrale en même temps que l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA). À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'accélérer la finalisation de l'étude approfondie sur la mise en œuvre de l'APSA et de l'AGA et de soumettre le rapport de l'étude pour examen au Conseil, dans les meilleurs délais possibles, avant le sommet extraordinaire de l'UA qui se tiendra en novembre 2018.

9. **Souligne également l'importance** de la mise en œuvre effective de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Dans ce contexte, le Conseil **demande** à la Commission d'accélérer la finalisation du mécanisme d'évaluation, dans les meilleurs délais possibles, avant la fin de 2018 et de le soumettre au Conseil pour examen et action appropriée.

10. **Félicite** les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) pour les efforts qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre les différents programmes phares de l'UA, qui contribueront sensiblement à accélérer le rythme de l'intégration continentale. Le Conseil **demande** à la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais possibles, une consultation entre le Conseil et les organes politiques des CER/MR, afin de traiter, entre autres, les questions relatives aux principes de subsidiarité et de complémentarité, ainsi que la division du travail basée sur les avantages comparatifs. La consultation pourrait également être l'occasion de discuter de questions relatives au financement et au respect des décisions de l'UA dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

11. **Félicite également** la Banque africaine de développement, les Nations unies et ses agences, en particulier la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le Programme des Nations unies pour le développement et d'autres partenaires pour leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

12. **Souligne une fois encore** la nécessité de tirer pleinement parti de tous les outils de prévention des conflits disponibles, en particulier l'alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation, la consolidation de la paix et la reconstruction et le développement post-conflit, afin de prévenir de nouveaux conflits sur le continent et les récidives de pays sortant de conflits violents.

13. **Encourage** tous les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier et intégrer dans leur législation tous les instruments normatifs existants de l'UA et à adhérer pleinement à la Charte africaine de la gouvernance, comme meilleurs voies et moyens de prévenir la majorité des conflits violents liés à la gouvernance sur le continent.

14. **Se félicite** de la normalisation des relations diplomatiques entre l'Érythrée et la République fédérale démocratique d'Éthiopie, ainsi que de la signature récente, à Khartoum, au Soudan, d'une cessation définitive des hostilités et d'un Accord de partage du pouvoir entre les parties au conflit au Soudan du Sud, comme une contribution significative non seulement à la création des conditions nécessaires pour le rétablissement réussi de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans toute la région de la Corne de l'Afrique, mais également à une intégration et un développement effectifs du continent dans le cadre de l'Agenda 2063.

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.